PARIS 2024

PARIS 2024

PARTICIPEZ À L'ORGANISATION DES JEUX DE PARIS 2024 DEVENEZ VOLONTAIRE !

Fier d'être labélisé Terre de Jeux 2024 et investi dans le **Programme des Volontaires Paris 2024**.

Côtes d'Armor
le Département

22 costarmoricain(e)s « Volontaires Paris 2024 »

C'est quoi « Volontaire Paris 2024 » ?

C'est le programme de recrutement des 45 000 bénévoles qui s'engageront pour permettre le bon déroulement des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. De nombreuses missions sont ouvertes et accessibles à toutes et tous (plus d'information sur la page dédiée du site Paris 2024).

Et en Côtes d'Armor ?

Le Département des Côtes d'Armor a obtenu de pouvoir proposer, au Comité d'Organisation de Paris 2024, le nom de 22 costarmoricain(e)s qui bénéficieront d'un accès en « avant première » à la plate forme de candidature des volontaires. Le Département prévoit un accompagnement de ceux-ci s'ils sont retenus pour être bénévoles pendant les Jeux.

Comment faire partie des 22 costarmoricain(e)s « Volontaire Paris 2024 » ?

1. Vous faites parvenir au Département avant le **21 août 2022** une présentation de vos actions (déjà menées ou en projet) en faveur de l'engagement et /ou du développement de la pratique sportive dans le Département. Vous êtes libre du choix du support et du format. Vos nom, prénom et adresse e-mail devrons figurer sur le document, ainsi que les coordonnées de l'association pour laquelle vous œuvrez.
2. Un comité de sélection, auquel sont associés des acteurs du sport et du bénévolat, retiendra 22 candidats parmi les dossiers reçus.
3. Les coordonnées des 22 personnes retenues sont envoyées à Paris 2024. Vous recevrez un lien d'accès à la plateforme de candidature au programme des « Volontaires Paris 2024 ». **ATTENTION : votre sélection par le Département ne garantit pas votre recrutement par le Comité d'Organisation des Jeux de Paris 2024. Il vous appartient de faire la démarche de candidature via le lien reçu.**

Conditions d'éligibilité posées par Paris 2024 :
- Avoir **18 ans révolus au 1er janvier 2024**.
- Maîtriser le français ou l'anglais.
- Disposer d'une autorisation de séjour en France pendant la durée de la mission.
- Être disponible au moins **10 jours** (consécutifs ou non) pendant la période des Jeux (de J-3 mois avant la cérémonie d'ouverture des Jeux Olympiques à J+1 mois de la cérémonie de clôture des Jeux Paralympiques).
- Absence d'avis défavorable de l'autorité administrative après vérification des antécédents judiciaires.
- Acceptation de la charte du volontariat olympique et paralympique (disponible ICI).

Quels engagements des différentes parties, si la candidature va à son terme ?

Pour Paris 2024 :
- Mise à disposition de l'uniforme officiel.
- Prise en charge des frais de transports en commun sur place, menant le volontaire au lieu de sa mission, et des frais de repas durant l'exercice de sa mission.

Pour le Département des Côtes d'Armor :
- Proposition de formations spécifiques pour l'exercice de la mission des volontaires retenus (formation au premiers secours, accueil de publics en situation de handicap, anglais, usage des réseaux sociaux etc.).
- Prise en charge d'un forfait transport (150 €) pour se rendre à Paris au moment de la mission.

Pour le Volontaire :
- Partage de son expérience avec les costarmoricains par l'envoi de vidéos, photos, témoignages etc. lors des Jeux de Paris 2024.

Envoi des candidatures et contact

Par courrier à :
Monsieur le Président
Conseil départemental des Côtes d'Armor
Service Sport, Jeunesse et Vie Associative
2 bis Rue du Parc – CS 42371
22023 SAINT BRIEUC CEDEX1

Par mail à :
emmanuel.pol@cotesdarmor.fr
07 61 16 45 01